

Conseil Municipal du lundi 25 mai 2020
Salle Pompidou – 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

- **PROCEDE** à l'élection du Maire
- **FIXE** à neuf le nombre des adjoints au Maire
- **PROCEDE** à l'élection des adjoints au Maire
- **PREND CONNAISSANCE** de la charte de l'Elu local
- **DONNE** délégations au Maire dans le cadre des compétences énoncées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **FIXE** le nombre d'administrateurs pour le Conseil d'Administration du CCAS

Les délibérations correspondantes peuvent être consultées au Secrétariat Général, dans le cadre des dispositions prévues par la loi traitant des conditions d'accès aux documents administratifs. Le compte rendu du Conseil Municipal est accessible sur le site internet de la Ville : www.lachapellesurerdre.fr

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 26 mai 2020



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


Philippe GRANDJEAN